

Communiqué de presse du Conseil administratif

Aux représentant-e-s des médias

13 octobre 2021

La Ville de Genève adopte une charte de l'alimentation durable

Selon les chiffres de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'alimentation serait responsable de 30% des émissions de gaz à effet de serre en Suisse. Les régimes alimentaires et les modes de production ont, en outre, un lourd impact sur la biodiversité.

Consciente des enjeux en la matière, la Ville de Genève travaille sur la question de l'alimentation depuis plusieurs années, par le biais de programmes et d'actions décentralisées, avec les restaurants scolaires, les institutions de la petite enfance, les cafés et la population genevoise. Aujourd'hui, le Conseil administratif souhaite munir la Ville d'un outil qui permette de mener une politique transversale et cohérente dans ce domaine. C'est dans cette optique qu'il a adopté une charte pour une alimentation durable.

Ce document définit une série de principes généraux (tels que « favoriser les produits locaux », « privilégier les produits issus de modes de production durables et du commerce équitable » ou encore « réduire les emballages des denrées alimentaires »), devant être appliqués par toutes les institutions municipales proposant un service de restauration, en gestion directe ou concédée, et lors de toutes les procédures d'attribution de marché public liée à la restauration en Ville de Genève. Plusieurs objectifs quantitatifs de référence ont également été définis dans cette charte, en lien avec les recommandations de l'OFEV. Il s'agit ainsi par exemple d'atteindre un minimum de 70% de produits suisses, de minimum 20% de produits biologiques, et de minimum 80% du « fait maison », de même que 100% de poissons non menacés et de produits « exotiques » labellisés Fairtrade.

Ces objectifs constituent un idéal vers lequel l'administration doit tendre. Les services et départements seront chargés de mettre en application cette charte, avec le soutien du Service Agenda 21 - Ville durable.

Contact

Mme Anna Vaucher, collaboratrice personnelle
Département des finances, de l'environnement et du logement
022 418 22 40 – 078 760 97 97 – anna.vaucher@ville-ge.ch

La Ville de Genève accueillera à nouveau le BiS à l'Espace de quartier Plainpalais

Dès le 11 novembre 2021, le Bureau d'information Sociale mis en place dans le cadre d'une collaboration avec le Département cantonal de la cohésion sociale, l'Hospice général, les partenaires associatifs membres du CAPAS et plusieurs communes genevoises, retourne pour une présence hebdomadaire à l'Espace de quartier Plainpalais, aux Minoteries. Sur place, le public bénéficie d'un accès direct et gratuit aux professionnel-le-s et à l'information sociale, sanitaire et financière utile. Ce dispositif a été mis en place dans le cadre de la lutte contre le non-recours aux prestations qui constitue une priorité du Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Contact

Mme Manuelle Pasquali, adjointe de direction en charge de la communication
Département de la cohésion sociale et de la solidarité
079 446 40 13 - manuelle.pasquali-deweck@ville-ge.ch

La Ville de Genève étend le principe de « Gender champion » à toute l'administration

Depuis 2019, afin de renforcer la mixité des événements publics, le Conseil administratif (CA) s'inspire du principe dit de « Gender champion » lorsque l'un-e de ses membres est invité-e à prononcer une allocution officielle au nom de la Ville de Genève. Concrètement, cela signifie que les membres du CA s'assurent que les femmes ne sont pas sous-représentées lors des prises de parole et, si tel est le cas, délèguent une femme, membre ou non du CA, pour représenter la Ville. Le CA peut également demander que le panel d'intervenant-e-s soit modifié.

Désormais, ce principe en matière de prise de parole égalitaire sera également appliqué aux invitations adressées à l'ensemble du personnel municipal ainsi qu'aux événements publics organisés par l'administration. Ce faisant, le Conseil administratif souhaite encourager une meilleure représentation des femmes et promouvoir concrètement l'égalité.

Contact

M. Alfonso Gomez, Conseiller administratif, Département des finances, de l'environnement et du logement, en contactant Mme Anna Vaucher, collaboratrice personnelle
022 418 22 40 ou 078 760 97 97 - anna.vaucher@ville-ge.ch

Nomination de M. Jérôme Massard au conseil de la Fondamco

Le Conseil administratif de la Ville de Genève a nommé Monsieur Jérôme Massard au conseil de fondation de la Fondamco, en remplacement de Madame Elvita Alvarez.

M. Massard est un artiste et acteur culturel bien connu de la scène genevoise, notamment impliqué dans le collectif d'artistes Klat jusqu'en 2014, puis dans la coordination de la Biennale des espaces d'arts indépendants (BIG), l'espace Forde, co-fondateur de l'association Materium et de la coopérative Ressources Urbaines (RU). Son expérience de la scène indépendante genevoise saura contribuer à l'institution phare de l'art contemporain

à Genève, au moment où celle-ci se projette dans un Bâtiment d'art contemporain rénové et réaménagé.

Contact

M. Félicien Mazzola, collaborateur personnel
Département de la culture et de la transition numérique
022 418 95 25 / 079 542 66 50 – felicien.mazzola@ville-ge.ch